

# Le modèle social malmené par la réforme fiscale

AUJOURD'HUI 06:00  
Par Jamal Afakir (Atoz)

Depuis le 25 mars et jusqu'au 26 avril,  
date du discours sur l'état de la Nation

**de Xavier Bettel, Paperjam.lu publie, chaque jour, une prise de position d'un décideur, homme politique, fiscaliste ou étudiant, autour de la thématique de la réforme fiscale. Aujourd'hui, Jamal Afakir, partner chez Atoz.**



Jamal Afakir est partner chez Atoz.

(Photo: Atoz)

La communication relative à la réforme fiscale annoncée par le gouvernement s'articule autour d'un impôt allégé et plus équitable des ménages et une réduction de la charge fiscale pour les entreprises. Compte tenu des forces du pays et des opportunités qui s'offrent au Luxembourg, cette réforme semble cruellement manquer d'ambition et de vision globale pour l'avenir du pays.

La force du secteur financier a permis au pays de créer et maintenir jusqu'à aujourd'hui un État-providence particulièrement généreux sans mettre en danger les finances publiques, tout en maintenant un niveau d'endettement public relativement bas. C'est le premier constat qui ressort de l'analyse faite de la situation économique du pays par la Commission européenne dans un récent rapport (Commission staff working document, Country Report Luxembourg 2015, COM 2015/85).

Selon l'OCDE (OECD Economic Surveys Luxembourg, March 2015), le pays offre un cadre attractif de localisation d'entreprises du fait de son environnement juridique et fiscal, de politiques macroéconomiques saines et de son ouverture à une main-d'œuvre hautement qualifiée en provenance de l'étranger. D'après le même organisme international, la solide réputation du secteur financier luxembourgeois pourrait l'aider à attirer encore plus de flux de capitaux en recherche d'un environnement sécurisant.

Le FMI (Luxembourg: Concluding Statement of the 2016 Article IV Consultation Mission, 1 March 2016) va dans le même sens en insistant sur la notation de la dette luxembourgeoise triple A et le niveau de qualification de la main-d'œuvre.

Le tableau dressé par ces organismes internationaux est relativement élogieux et tous encouragent le pays à limiter sa dépendance au secteur financier et à tenir compte de l'environnement fiscal qui pourrait fragiliser à moyen ou long terme la place financière luxembourgeoise, en créant de nouvelles perspectives de développement et de diversification de son économie. Cela peut passer par l'attraction d'activités liées à la recherche et développement, au design ou au marketing.

Forts de ces recommandations et soutiens, nos gouvernants disposent d'arguments solides pour passer à l'offensive pour attirer des entreprises étrangères sur le territoire luxembourgeois, et donner les moyens aux entreprises luxembourgeoises de se développer à l'étranger. Cette stratégie

est nécessaire pour assurer le maintien à long terme du contrat social luxembourgeois notamment en matière de durabilité de notre système de pension, qui reste le sujet à risque d'après les analyses de l'OCDE, de la Commission européenne et du FMI.

Le Luxembourg peut et doit adapter sa politique fiscale afin de préserver son modèle social. Cela passe nécessairement par la politique du «prendre aux sociétés et entreprises» pour redistribuer aux ménages. Mais pas de la manière dont cela nous est habituellement présenté.

Le nombre d'entreprises industrielles et commerciales est relativement faible au Luxembourg. De nombreux groupes internationaux y ont établi des groupes de sociétés dont les activités, généralement passives, génèrent proportionnellement très peu de recettes fiscales directes. Il en va différemment des recettes fiscales indirectes liées au développement des activités de support (bancaires, comptables, juridiques, etc.) sur le territoire luxembourgeois. La réforme actuelle s'attache à prélever plus de ressources auprès des sociétés déjà présentes au Luxembourg. Les pays contre lesquels le Luxembourg, sans le savoir toujours, concourt comme lieu de localisation d'activités ont fait un pari différent. L'Irlande, avec un taux sur les sociétés de 12,5%, le Royaume-Uni, avec un taux annoncé à 17%, et la Suisse, bientôt avec un taux entre 12,5% et 13%, ont ou vont proposer aux groupes internationaux un taux d'impôt sur les sociétés relativement bas pour les inciter à localiser sur leur territoire des activités économiques génératrices d'emplois et de recettes fiscales.

## **Pourquoi ne pas fusionner impôt sur le revenu des collectivités et impôt commercial communal?**

Jamal Afakir (Atoz)

Partager

Au contraire, le Luxembourg maintient un taux compliqué à comprendre entre impôt sur le revenu des collectivités d'un côté et impôt commercial communal de l'autre, et encore très élevé comparé à nos concurrents. Demain, un groupe étranger pourra choisir de localiser ses activités profitables et taxables en fonction d'un taux de 12,5% en Irlande, 17% au Royaume-Uni ou 25% au Luxembourg. Par les mesures fiscales annoncées, le gouvernement envoie involontairement le message à cette communauté de contribuables potentiels qu'il ne souhaite pas faire d'efforts pour les accueillir.

Pourquoi ne pas fusionner impôt sur le revenu des collectivités et impôt commercial communal en s'engageant à maintenir sur une durée de 5 ans les recettes des communes luxembourgeoises au niveau actuel, et réduire le taux global pour être enfin compétitif vis-à-vis des pays cités? Le pays est stable, idéalement situé dans la géographie européenne, offre un cadre de vie agréable, polyglotte et multiculturel. Le budget est sain, les recettes fiscales tirées de l'impôt sur les sociétés sont relativement faibles, 1,4 milliard d'euros pour 2014. L'investissement à réaliser semble d'autant plus raisonnable que le manque à gagner pour le pays devrait être limité compte tenu du nombre de sociétés soumises à l'impôt minimum, que les recettes actuelles sont relativement dépendantes du secteur financier et des marchés financiers mondiaux, et de la possibilité de mettre en œuvre la baisse du taux global sur une période étalée.

## **Ces annonces de réforme fiscale rendent illisible la politique fiscale du pays.**

Jamal Afakir (Atoz)

Partager

Cette politique permettrait en outre de réconcilier une partie des Luxembourgeois avec le secteur privé, en augmentant l'offre d'emplois non liés au secteur financier. Le chômage des jeunes et des personnes expérimentées qui ne sont pas en âge de partir en pension se résorberait plus facilement dans une économie plus diversifiée que ne l'est l'économie nationale actuellement.

La politique fiscale du Luxembourg pourrait donc consister à attirer de nouvelles entreprises sur son territoire dans les cinq prochaines années en réduisant le taux d'impôt non pas symboliquement mais stratégiquement pour le faire coïncider avec celui de nos concurrents, avec pour effet d'augmenter les recettes fiscales du pays, de les rendre moins dépendantes de l'évolution des marchés financiers et de diversifier son économie de sorte à offrir des perspectives d'emploi à une partie de la population délaissée par le secteur financier ou qui ne souhaite pas y travailler.

La politique de redistribution du pays s'en trouverait à long terme renforcée et les antagonismes ressentis dans le cadre des discussions au sujet des «cadeaux fiscaux» faits aux uns ou aux autres perdraient nécessairement de leur substance puisque les modèles économiques démontrent la possibilité, pour une économie luxembourgeoise petite et agile, de faire exister une politique fiscale attractive à la fois pour les sociétés et pour les ménages.

Dans ce contexte d'opportunités et de défis pour l'économie et le modèle social luxembourgeois, ces annonces de réforme fiscale rendent illisible la politique fiscale du pays et semblent constituer une occasion manquée de donner un nouvel élan pour un État qui avait su jusqu'à ces dernières années faire de sa singularité dans le paysage européen et mondial une force et une marque. À trop vouloir rentrer dans le rang, on risque de perdre le bon élève luxembourgeois dont l'ambition n'est pas à la hauteur des capacités.

Prochaine contribution, le 6 avril: Roy Reding (avocat à la Cour) ◆